



AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

~~000006~~ /ASMI/MINSANTE/CTN-PBF/SPM/2022 DU 08 FEV 2022
POUR LA SELECTION D'UN CONSULTANT (CABINET) EN VUE DE MENER
UNE ETUDE SUR L'EVAUATION DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL EN VUE DE
LA COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE

Financement : Fonds de Contrepartie 2018/PRPSS

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La situation du financement de la santé au Cameroun n'est guère reluisante. En effet, sur un total 728.1 milliards de dépenses totales de santé, chaque habitant supporte 3 400 F CFA. Les ménages à eux seuls supportent 70% de cette dépense.

Depuis la déclaration d'Abuja à 2015, selon laquelle les Etats en voie de développement, pour inverser la tendance de leur indicateurs prioritaires de santé, devraient porter le budget alloué à la fonction Santé à 15% par an de leur budget total, le Cameroun n'a guère dépassé 7%.

Face à cette situation, la Couverture Santé Universelle se trouve être une bonne alternative de financement. Inscrit dans les Objectifs de Développement Durable en son objectif 3, cible 8, la CSU est belle et bien encadrée par les dispositions internationales.

A ce jour, seul 6.46% de Camerounais sont couverts par un mécanisme de protection sociale en santé et le taux de mutualisation du risque maladie reste stagnant depuis une dizaine d'année à 2%. Malgré les multiples initiatives de gratuité et de subvention des interventions de santé, le poids des charges de santé reste à la charge des ménages.

Pour inverser la tendance, le Cameroun à travers les Ministères de la Santé publique et du Travail et de la sécurité sociale, a engagé le processus de la mise en place de la CSU depuis quelques années. Sur le plan juridique un projet de lois a été élaborer est son adoption par le parlement est attendu.

Sur le plan technique, le panier de base que constitue l'ensemble des soins, préventifs et curatifs, des médicaments et des dispositifs médicaux considérés comme fondamentaux et prioritaires et dont la prise en charge collective sera garantie par le système national est connu. Il est constitué de 185 affections et interventions de santé publique avec 101 sous-interventions.

Par ailleurs, les protocoles de soins pour favoriser une bonne délivrance des interventions du panier de soins de base ont été élaborés. Les documents fixant les règles de bonne pratique d'un acte médical ou paramédical, basées sur une expérience clinique partagée et un consensus de professionnel son été conçu. Les guides de rappel des procédures de soins que les professionnels de santé se devront de suivre dans le cadre de la prise en charge des pathologies et des services arrêtés dans le panier de soins.

Au plan institutionnel, est défini, avec au niveau central, une instance chargée de la coordination, l'enrôlement des patients, la contractualisation des formations sanitaire ainsi que de la gestion administrative et financière du dispositif. Au niveau Déconcentré, des structures techniques administratives de proximité seront mise en place.

Pour optimiser ce cadre institutionnel jusque-là sommaire, le Ministre de la Santé Publique souhaiterait disposer des données plus détaillées et une offre d'un dispositif institutionnel plus adapté d'une part à la complexité du projet et d'autre part au contexte spécifique qui est sans cesse évolutif.

Afin de réaliser la mission relative à l'évaluation du dispositif institutionnel de la CSU, le Coordonnateur National de la Cellule Technique PBF invite les consultants (cabinets) intéressés et disposant des qualifications et compétences nécessaires à manifester leur intérêt.

II. OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de l'activité est d'évaluer le dispositif institutionnel de la Couverture Santé Universelle (CSU) en vue de son optimisation.

III. OBJECTIFS SPECIFIQUES

De manière spécifique, il s'agira au cours de cette consultation :

- D'évaluer le design organisationnel du dispositif ;
- D'analyser sa cohésion avec les structures existantes ;
- De proposer les axes d'amélioration.

IV. RESULTATS ATTENDUS

Au terme de cette mission, il est attendu des recommandations en vue de l'amélioration du dispositif institutionnel de la CSU.

V. DUREE DE LA MISSION

La durée de réalisation de la mission est fixée à trente (30) jours.

VI. CONTENU DU DOSSIER DE MANIFESTATION D'INTERET

Le Coordonnateur National de la Cellule Technique Nationale du Projet de Renforcement de la Performance du Système de Santé (PRPSS-C) au Cameroun invite, en vue d'élaborer la liste restreinte, les Cabinets ou Groupement de Cabinets admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Cabinets ou du Groupement de Cabinets intéressés doivent fournir les informations (dépliants, brochures, etc...) indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services. Le dossier de manifestation devra contenir de façon non exhaustive :

- Une Lettre de Manifestation d'Intérêt adressée au Coordonnateur National de la Cellule Technique PBF ;
- La justification du statut juridique du Cabinet ou du Groupement de Cabinets ;
- Les références générales dans le domaine des études ou prestations intellectuelles (joindre les contrats ou marchés, antérieures première et dernières pages etc.) ;
- Les références spécifiques dans le domaine faisant l'objet de la consultation avec justificatifs à l'appui (contrats, marchés etc.) ;
- Une présentation sommaire de l'organigramme de la structure des ressources humaines (personnel) et matérielles ;
- Tout autres documents pertinents qui démontrent ou justifient de l'expérience du cabinet d'études dans les prestations relatives à cette étude.

VII. METHODE DE SELECTION

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) – Passation des Marchés de fournitures, de travaux et de services (autres que les services de consultants) et Services de

consultants, version de juillet 2016, révisée en novembre 2017 », relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

La sélection sera menée conformément à la méthode : « Sélection au Moindre Coût » (SMC) et conformément aux procédures ci-dessus énoncées.

Les dossiers de manifestations d'intérêt rédigées en français ou en anglais doivent être déposés à l'adresse citée ci-dessous mentionné en sept (7) exemplaires dont un (01) original et six (06) copie au plus tard le 09 MARS 2022 à 15H après publication du présent avis avec la mention suivante :

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET
N° 000006/SMI/MINSANTE/CTN-PBF/SPM/2022 DU 08 FEV 2022
POUR LA SELECTION D'UN CONSULTANT (CABINET) EN VUE DE MENER UNE
ETUDE SUR L'EVAUATION DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL EN VUE DE LA
COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE

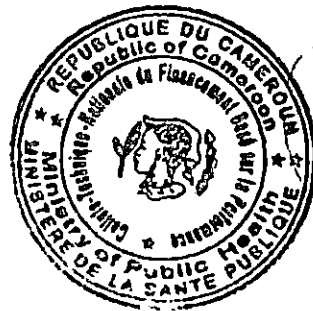
VIII. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le Cabinet ou Groupement de Cabinets peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous mentionnées aux heures suivantes : de 08h 00 à 15h 00, heures locales à la Cellule Technique Nationale du Projet de Renforcement du Système de Santé au Cameroun (PRPSS-C), sise au quartier Bastos, lieu-dit entrée Golf-Yaoundé, derrière l'Ambassade des Etats-Unis, ruelle face Blaz Design, Immeuble AKWA à 2 étages, Tél : +237 697 81 21 88/697 06 53 00,
Email : prpss_ctn_pbf@yahoo.com, avec copie à sobka2@yahoo.fr

LE COORDONNATEUR NATIONAL

Ampliations :

- MINSANTE;
- CTN-PBF;
- SOPECAM;
- ARMP;
- CHRONO ;
- ARCHIVES;
- AFFICHAGE.



BEVANG Firmin